https://www.lisors.fr/concessions-funeraires/

Cimetière communal

Le cimetière communal de Lisors est situé au cœur du village. Celui-ci a été agrandi il y a quelques années afin d'accueillir un columbarium de 6 places et son jardin du souvenir.

TARIFS

PROCÉDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

Madame, Monsieur,

Nous vous informons qu'un procès-verbal de constatation
des concessions en état d'abandon a eu lieu le

SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2024
À 10 HEURES
AU CIMETIÈRE COMMUNAL

La liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté est disponible :
– à la Mairie aux horaires d'ouverture
– sur le site internet de la Mairie
– à la Préfecture de l'Eure
– à la Sous-Préfecture de l'Eure

Conformément aux articles R.2223-12 ; 2223-16 du CGCT

Des petites pancartes « concession en état d'abandon » ont été déposées
devant chaque concession constatée en état d'abandon dans le cimetière communal.

PV DE CONSTATATION D'ABANDON DU 14/12/24

ANNEXES DU PV : CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Fichiers à télécharger

- TARIFS
  159.13 Ko
- PV AVISE PREF-tampon
  1.12 Mo
- ANNEXES PV PREF-tampon
  11.76 Mo